



Procès-verbal
Assemblée générale Ligue Féminine de Handball
Samedi 4 juillet 2015 (FFHB)

Membres :

Présidente de la LFH : Nodjialem MYARO (*et titulaire du pouvoir de Maria BALS*)

Représentants FFHB : Alain PORTES, *Sélectionneur France A Féminines* ;

Représentants des clubs : Perrine PAUL, *Toulon St Cyr (titulaire du pouvoir de Bertrand ROUX)* ; Karine SAVINA, *Dijon* ; Guillaume OLTRA, *Fleury Loiret* ; Jean-Marie SIFRE, *Issy-Paris Hand (titulaire du pouvoir d'Ange FERRACCI)* ; Thierry WEIZMAN, *Metz HB* ; Bernard COLY, *Mios-Bègles* ; Philippe LE DIGUOU, *Nantes (titulaire du pouvoir d'Arnaud PONROY)* ;

Représentant des entraîneurs : Christophe MARECHAL ;

Invités présents :

UPCD1F : Olivier GEBELIN, *secrétaire* ;

Représentant de l'arbitrage : Morad BOUNOUARA, *arbitre G1* ;

Représentant des médecins : Féthy BENSAAD ;

Représentant des clubs D2F sous statut VAP : Didier WEBER, *Besançon* ; Gérald MENARD, *Chambray* ;

Salariées FFHB/LFH : Aurélie REMY, *Chargée de mission LFH* ; Cécile MANTEL, *Responsable service juridique* ;

Membres excusés :

Joël DELPLANQUE, *Président FFHB* ; Michel GROUPI, *personnalité qualifiée en contrôle de gestion* ; Philippe BANA ; Ange FERRACCI, *Nice* ; Bertrand ROUX, *Nîmes* ; Gérard JUIN, *représentant des médecins* ; Maria BALS, *représentante des joueuses*

Invités excusés :

Représentants FFHB : Éric BARADAT, *responsable du PES* ; Alain KOUBI, *trésorier général* ; François GARCIA, *président de la CCA* ; Véronique PECQUEUX-ROLLAND, *conseillère de la présidente LFH* ; Philippe CARRARA, *entraîneur adjoint France A* ;

Présidents clubs D2F-VAP : Serge BONNAMOUR, *Brest*.

La séance est ouverte à 10h au siège de la FFHB.

Guillaume OLTRA souhaite informer l'assemblée que l'UPCD1F, réunie la veille en assemblée générale, a élu son nouveau bureau :

- Président : Guillaume OLTRA,
- Vice-présidente : Karine SAVINA,
- Secrétaire : Olivier GEBELIN,
- Trésorier : Paul BOUGEANT.

Les 4 représentants de l'UPCD1F au Comité de direction de la LFH ainsi que la vice-présidente de la LFH seront renouvelés lors d'une réunion de l'Union en marge de la conférence de presse de rentrée.

I/ Approbation du PV de l'assemblée générale du 22 février 2015

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

II/ Point budgétaire

➤ Budget prévisionnel 2015 :

Le tableau de suivi du budget 2015 permettant de comparer les montants validés au titre du prévisionnel 2015, la réalisation au 30/06/2015 et une prévision au 30/09/2015 est commenté en séance et n'appelle pas de remarques particulières.

Les lignes TV pour 85000 € de dépenses et 40000 € de recettes du CNDS correspondent aux frais relatifs à la production et la diffusion par MCS des 6 rencontres européennes (½ finales d'Issy-Paris et Fleury et finales aller/retour de Mios-Bègles et Fleury).

Dans l'hypothèse où un « excédent prévisionnel » se dégagerait dans les prochains mois, la décision quant à son affectation sur la fin d'année 2015 sera décidée en CoDir (nouveaux projets, aides aux clubs pour les matchs télévisés et/ou aide aux clubs européens).

III/ Approbation des modifications réglementaires

➤ Règlement marketing et communication :

Guillaume OLTRA, au nom de l'UPCD1F, informe l'assemblée que les présidents de clubs ont décidé de ne pas adopter les modifications proposées, mêmes formelles, afin de ne pas rajouter davantage de contraintes aux clubs dans un contexte déjà difficile sur le plan économique.

Il précise que plusieurs dispositions relèvent du bon sens dans l'approche jour de match des clubs et qu'il appartient à la LFH de sensibiliser par d'autres voies que la contrainte réglementaire.

A cet égard, Aurélie REMY insiste minima sur les éléments déterminants suivants :

- Veiller à la qualité de la captation vidéo des rencontres pour permettre la meilleure exploitation future (highlights, clips, etc),
- Veiller à respecter les passages de LED contractuellement dus aux partenaires LFH (durée, fréquence, enchaînement),
- Veiller à la bonne prise des statistiques, ainsi qu'à la qualité de la connexion internet dans les salles : en cas de souci sur la connexion de la salle, les clubs doivent pouvoir utiliser une solution de secours ; le partage de connexion peut être une solution envisagée.

Les règles de bon sens seront rappelées dans une note de cadrage transmise en début de saison.

➤ Règles de qualification en coupes d'Europe pour les saisons 2016-17 et suivantes :

Les propositions approuvées par le Comité de direction du 8 juin 2015 sont adoptées à l'unanimité des membres présents, avec la précision visant à confirmer que la coupe de la Ligue n'est pas remise en cause pour la saison 2015-16 et que son vainqueur sera qualifié en coupe EHF pour 2016-17.

A l'occasion de l'échange sur les coupes d'Europe, Thierry WEIZMAN exprime sa déception sur la décision de l'EHF de ne pas avoir retenu la candidature de Metz HB pour une place additionnelle en Ligue des champions 2015-16 malgré les échanges qu'il avait pu avoir précédemment avec un représentant européen. Il s'interroge sur le poids de la FFHB au niveau européen, et demande quel pourrait être le rôle de Nodjialem MYARO qui siège de au sein du Women Handball Board.

Nodjialem MYARO précise qu'elle a officiellement interrogé l'EHF dès le 24 juin pour réclamer des explications sur la décision du comité exécutif de l'EHF. Précisément, l'EHF a répondu le 30 juin et fait valoir 3 éléments principaux :

- D'une part, à l'exception du club italien, Metz était le seul candidat ayant terminé 3^{ème} de son championnat national,
- D'autre part, le diffuseur titulaire des droits de la compétition en France (beIN SPORTS) n'a pas souhaité produire et diffuser une 2^{ème} équipe française en Ligue des champions,

- Enfin, compte tenu du ranking spécifique de la France pour la compétition (13^{ème}), si Metz avait été acceptée en place additionnelle, cela aurait conduit Fleury à devoir passer également par un tournoi de qualification.

Parallèlement, Nodjialem MYARO a sollicité la représentante du WHB pour que le point général des critères de choix pour les places additionnelles soit débattu lors d'une prochaine réunion.

Par ailleurs, Cécile MANTEL alerte les présidents de clubs sur l'intérêt à anticiper l'approche future de la LFH quant aux demandes de places additionnelles (tant en ligue des champions qu'en Coupe EHF), notamment s'agissant de l'ordre de priorité à éventuellement fixer ou l'opportunité de se limiter à une seule demande pour en maximiser les chances. Cette réflexion est soumise à l'UPCD1F en vue d'un débat lors d'une prochaine réunion.

IV/ Point marketing et médias

Sur le plan des perspectives TV suite à l'arrêt de Sport+ au 30 juin, Nodjialem MYARO précise qu'un RDV est programmé mardi 7 juillet entre la FFHB (Philippe BANA), le Groupe C+ et beIN SPORTS. Un représentant des présidents de clubs LFH devrait être associé lors du RDV suivant. La question de la part des droits TV réservée à la LFH pourra être évoquée à cette occasion.

S'agissant du jour et de l'horaire privilégiés pour la programmation des rencontres LFH, la journée de vendredi est envisagée même si celle-ci pourrait gêner les clubs partageant leur salle avec une équipe de ProD2, les matchs de cette division étant principalement programmés ce soir-là.

Pour autant, la priorité reste de définir un créneau jour / horaire identique et un canal beIN unique pour y positionner toutes les rencontres de LFH tout au long de la saison. Le retour de beIN en ce sens est attendu.

Concernant le suivi de la prospection marketing par l'agence UP en lien avec Aurélie REMY, il est convenu :

- De la diffusion régulière (tous les deux mois environ) aux présidents du groupe de travail marketing d'un reporting sur les prospections en cours (contacts et RDV),
- De l'organisation d'ici la mi-juillet d'un RDV avec les personnes de l'agence UP pilotant le dossier LFH et des représentants de l'UPCD1F (Guillaume OLTRA, Karine SAVINA et Jean-Marie SIFRE), afin de débattre des prospects à cibler voire des packages commercialisés à reformater.

A l'occasion des échanges, Didier WEBER évoque les enjeux autour de la taxe d'apprentissage que les clubs ne peuvent percevoir directement à ce jour.

V/ Point communication et événementiel

Aurélie REMY dresse un état des lieux de la préparation de la conférence de presse de rentrée, en commentant le document de présentation diffusé en amont de la réunion, et notamment le souhait de dynamiser la cérémonie avec des contenus vidéos traditionnels (présentation des nommés) et d'autres plus décalés. Il est précisé que les vidéos pourront être relayées par les clubs.

En outre, elle évoque la réflexion autour des temps de paroles pour conserver un format dynamique à la cérémonie. A cet égard, la proposition de Thierry WEIZMAN de fonctionner avec des « plateaux » de 3 ou 4 personnes est retenue.

Les présidents de clubs relèvent que le visuel créé pour l'invitation est éloigné des codes de communication habituels de la LFH (couleurs notamment) et souhaitent, pour le futur, que les orientations des visuels de communication externe soient partagées avec le groupe de travail communication.

S'agissant des invitations, il est convenu de réserver :

- ⇒ 1 invitation avec prise en charge des transports A/R par la LFH pour :
 - l'ensemble des présidents et entraîneurs de LFH et des clubs de D2F-VAP,
 - l'ensemble des nominées des catégories officielles, qui devront être présentes pour celles évoluant en France,

- la capitaine du club seulement dans l'hypothèse où un club ne compterait aucune nominée parmi son effectif 2015-16,
- ⇒ 1 invitation sans prise en charge du transport :
 - les responsables communication de chaque club LFH et D2F-VAP,
- ⇒ 3 invitations supplémentaires (pas de prise en charge du transport) mises à disposition de chaque président de club LFH et D2F-VAP. A cet égard, il est demandé aux présidents de clubs d'informer au plus tôt Aurélie REMY du nombre d'invitations utilisées, et en tout état de cause au plus tard le vendredi 31 juillet.

Le budget prévisionnel de l'événement (23 400 € TTC) est validé à l'unanimité, au regard de la ligne budgétaire de 33 K€ disponible.

VI/ Questions diverses

➤ Presse :

Sur une question d'Olivier GEBELIN concernant les suites des projets présentés à Clermont-Ferrand par Emmanuelle DIAZ, attachée de presse de la FFHB en charge notamment de la LFH, Aurélie REMY confirme que la revue de presse hebdomadaire est bien diffusée à l'ensemble des chargés de communication des clubs depuis plusieurs mois.

Les présidents de clubs seront également ajoutés à la liste d'envoi.

En outre, l'objectif de réaliser un guide des bonnes conduites en matière d'utilisation des réseaux sociaux reste d'actualité et lié au prochain regroupement des chargés de communication, envisagé pour la fin d'année 2015.

➤ Arbitrage :

Morad BOUNOUARA informe l'assemblée des dernières décisions de la CCA en vue de la saison 2015-16 :

- Réduction du G1 à 17 binômes, avec l'accession d'un binôme féminin,
- Mise en place des prérogatives du délégué technique en LFH, avec possibilité d'intervenir disciplinairement sur les bancs et un rôle d'évaluation des arbitres,
- Vraisemblablement mise en œuvre, début 2016, du dispositif spécifique permettant à certains arbitres d'être « professionnels » pour officier en LNH mais aussi en LFH et ProD2.

➤ Parité :

Alain PORTES et Karine SAVINA introduisent un débat sur les inégalités substantielles existant dans certaines régions entre les subventions publiques versées au club de LFH et celles au club de LNH ou de ProD2.

Les échanges portent notamment sur l'opportunité d'une communication officielle politique de la LFH et des clubs sur le sujet, à partir d'éléments factuels à compiler, et les modalités selon lesquelles cette communication pourrait être envisagée.

Enfin, Jean-Marie SIFRE évoque de nouveau sa demande d'abroger le dispositif des péréquations kilométriques sur les rencontres de LFH, qui n'a plus de pertinence dans un secteur professionnel. Le vote sur cette demande sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

La réunion est clôturée à 12h45 et Nodjialem MYARO souhaite de bonnes vacances à tous les participants.



Nodjialem MYARO
Présidente de la LFH